

COMMUNE de MONTMAIN
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DÉCHAUD, Maire.

Étaient présents : Mme Martine DÉCHAUD, M. Samuel TRULLARD, Mmes Sophie CHAVATTE, Anita LETEURTOIS Dominique POLLIART, MM. Jean-François FAIVRE, Anli TAOIKALI ABDALLAH, Laurent RICHARD et Fabrice ROUSSEAU.

Étaient excusés : Mme Valérie PEREZ et M. Bernard SAGRANGE a donné pouvoir à Mme Martine DÉCHAUD.

APPROBATION du COMPTE de GESTION 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Nuits-St-Georges.

Le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 présenté.

APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de M. TRULLARD Samuel, Mme DÉCHAUD Martine ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		Recettes	
Dépenses			
Prévus :	94 799.00	Prévus :	94 799.00
Réalisé :	54 004.59	Réalisé :	77 009.01
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	139 077.00	Prévus :	158 990.00
Réalisé :	95 160.21	Réalisé :	107 613.65

Résultat de l'exercice 2021 :

Investissement :	23 004.42 €
Fonctionnement :	12 453.44 €
Résultat global	35 457.86 €

AFFECTATION du RÉSULTAT 2021

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	12 453.44 €
- un excédent reporté de :	70 596.19 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	83 049.63 €
- un déficit d'investissement de :	15 661.77 €
Soit un besoin de financement de :	15 661.77 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	15 661.77 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	67 387.86 €
Résultat d'investissement	- 15 661.77 €

SUBVENTIONS 2022

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'aucune subvention votée au budget primitif 2021 n'a été versée aux diverses associations sur l'année dernière.

Il est proposé, pour l'année 2022, de renouveler les montants votés en 2021 aux associations détaillées ci-dessous :

- « Alcyon le Tremplin » : 100.00 €
- Coopérative scolaire : 190.00 €
- « Pagaies du bord de Saône » : 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les subventions présentées pour l'année 2022.

FIXATION des TAUX d'IMPOSITION 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 concernant les impôts locaux et demande de fixer les taux, de la part communale, des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, pour l'année 2022.

Au vu du contexte de la crise sanitaire depuis deux ans, il est proposé de ne pas augmenter les taux pour cette année et il est rappelé que les taux de la commune se situent en-dessous des moyennes départementales et nationales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à une augmentation et de fixer, pour l'année 2022, les taux à :

- Foncier bâti : 35.62 %.
- Foncier non bâti : 45.47 %.

VOTE du BUDGET 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section d'investissement, à 52 974.00 € et, en section de fonctionnement, à 163 642.00 € en dépenses et à 164 462.00 € en recettes.

FIXATION du SALAIRE de l'AGENT RECENSEUR

Madame le Maire indique que Madame ASPESANI Claude a accepté les fonctions d'agent recenseur. Il convient de fixer sa rémunération.

Lors de la séance du 4 février dernier, le conseil municipal avait pris la délibération de nommer Madame ASPESANI agent recenseur et de lui octroyer une indemnité forfaitaire pour faire face aux frais engendrés par le recensement. L'Etat rembourse un montant calculé sur le nombre d'habitants de la commune estimé à 300.00 €. Il est proposé de reverser intégralement cette somme à Madame ASPESANI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 300.00€ brut la rémunération forfaitaire de l'agent recenseur pour la réalisation de toutes les tâches liées au recensement 2022 de la population.

CONVENTION entre la PRÉFECTURE de CÔTE d'OR et la COMMUNE de MONTMAIN

Une convention entre la Préfecture de Côte d'Or et la Commune de Montmain est signée afin de transmettre par voie dématérialisée l'ensemble des actes budgétaires communaux.

Informations et questions diverses :

- Le mois de septembre prochain est retenu pour convier les Aînés (+ de 70 ans) au traditionnel et très attendu repas annuel. Une date sera fixée prochainement.
- Le C.H.U. de Dijon s'est prononcé défavorablement sur l'implantation d'une antenne « Free » sur leur terrain à proximité de l'autoroute.
- La manifestation sportive « Les Olympiades » aura lieu à Seurre le 25 juin 2022.
- Une réunion publique sera organisée en mai pour présenter la réalisation du film « La Dernière Ombre ».
- Mme Solène CHAFFOTTE fait part de son départ du secrétariat de mairie. Une annonce sera publiée sur le site « Emploi territorial » pour la vacance de poste.
- Le pot de l'amitié, pour son départ en novembre 2021 du secrétariat de mairie, de Mme Nathalie BAULAND est prévu le 8 mai. Il pourra être reporté si le cadeau n'est pas réceptionné à temps.

La séance a été levée à 22 heures et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,
Martine DÉCHAUD